PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de MIREFLEURS

Echelle : 1:4200

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont côté sud

CITADIA EVEN CONSEIL

Limite du zonage du PLUi
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- Apv : Zone agricole photovoltaïque
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Njf : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- Nc : Zone naturelle de carrière

1AUE : Zone à urbaniser d'équipements à court/moyen terme
1AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
2AUh : Zone à urbaniser à long terme habitat
2AUt : Zone à urbaniser à long terme pour l'activité touristique
Aa : Zone agricole d'activité
UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
UAmi : Zone urbaine réservée à une « mixité » des activités contrainte par son caractère inondable
UCa : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 12m
UE : Zone d'équipement
UGh3 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
UGh5 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
UGh6 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max
UGh7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% d'emprise au sol max

Inscriptions graphiques
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé
- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hameau
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m - Lot Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local
- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :
- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Protection des captages :
Périmètres de protection des captages
- Eloigné
- Rapproché

Etude ruissellement
- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues
- Zones modélisées à risques crues torrentielles et coulées de boues
- Zone AU exposée aux mouvements de sol et du sous-sol (BERMOS)

Gabarit :
- Bâtiments remarkés
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cours d'eau issus de la BD Topo
- Surfaces en eau

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :
- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZBPa, ZBPo	ZEP, ZEC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPRI Val d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, R
PPRI Val d'Allier Issoirien		
PPRI Agglomération clermontoise	O, Or	Ru, Ru, Vo3, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
138	ER - Voie douce	573	la commune
140	ER - Future voie douce	3135	la commune
141	ER - Liaison douce voie verte	3482	la commune
142	ER - Mirefleurs - Extension autour du cimetière	1420	la commune
143	ER - Création de parking	81	la commune
144	ER - Aménagement de carrefour	129	la commune
146	ER - Aménagement de carrefour	161	la commune
147	ER - Voie douce et création de parking	1986	la commune
148	ER - Voie douce	665	la commune
150	ER - Création d'une voie d'accès	321	la commune
151	ER - Démolition pour espace public	299	la commune

Liste du patrimoine

Numéro	Type de patrimoine	Libellé
375	Patrimoine local	Petit pont

Liste des bâtiments en changement de destination

N

0 250 500 m

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO janv 2020

Arrêté de création en préfecture
063-200069717-20230904-DE-23-100-PLUi-DE
Date de publication préfecture : 06/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023